

# **PROCES-VERBAL de la SÉANCE du CONSEIL MUNICIPAL de la COMMUNE de BELMONT-TRAMONET du JEUDI 3 DECEMBRE 2020 à 19 HEURES 30**

## **Date de convocation : 26 novembre 2020**

L'an deux mille vingt, le trois du mois de décembre à dix-neuf heures trente minutes, le conseil municipal de cette commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans la salle polyvalente « Les Marronniers » de Belmont-Tramonet, et ce conformément à la déclaration faite auprès de Monsieur le Préfet pour permettre l'application des mesures sanitaires COVID 19 et notamment la distanciation entre les conseillers et un accès au public limité à 10 personnes maximum, sous la présidence de Monsieur Nicolas VERGUET.

**Présent(e)s :** Mmes. BOURBON, VALLIN, ELYSEE, GIRIN, GRAMELLE et GUILLOT - MM. VERGUET, PIONCHON, PERROT-MINNOT, MARTIN, BARBE, CHAUVIN et GROS

**Absent(e)s excusé(e)s :** Mme. HUART et M. REY

**Secrétaire de séance :** Mme. GUILLOT

*Nombre de conseillers en exercice : 15*

*Nombre de conseillers présents : 13*

*Nombre de conseillers absents : 2*

*Nombre de pouvoirs : 0*

## **1) – LECTURE DU PRECEDENT COMPTE-RENDU**

La séance est ouverte, le quorum étant atteint. Lecture a été faite du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 24 septembre 2020, approuvé à l'unanimité des membres présents.

## **2) - ORDRE DU JOUR**

- Décision sur le transfert de la compétence en matière d'élaboration des Plans Locaux d'Urbanisme,
- Mise en conformité des alarmes intrusion des bâtiments mairie-école et salle polyvalente,
- Réfection des lavoirs du secteur de Tramonet,
- Décision modificative n° 01 au budget 2020,
- Mise à jour du document unique des risques professionnels / intégration du risque pandémie / bilan des actions correctives réalisées depuis l'élaboration du document initial,
- Prolongation du contrat d'assurance groupe pour la couverture des risques statutaires du personnel souscrit par le CDG 73 avec SOFAXIS / CNP Assurances,
- Subvention à l'Association Nationale des Anciens Combattants,
- Fonds d'urgence COVID 19 / demande de subvention au Département de la Savoie,
- Questions diverses.

## **3) – PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS**

**En préambule** Monsieur le Maire précise pour le 1<sup>er</sup> point à l'ordre du jour un report au 1<sup>er</sup> juillet 2021 du transfert automatique de la compétence en matière d'élaboration des PLU aux communautés de communes et d'agglomération (Loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire - JO n° 0277 du 15 novembre 2020).

En conséquence, il explique que les communes qui souhaitent s'opposer à ce transfert automatique et appliquer la minorité de blocage prévue par la Loi devront délibérer entre le 1er avril 2021 et le 30 juin 2021, et non plus entre le 1<sup>er</sup> octobre 2020 et 31 décembre 2020 comme prévu initialement.

Monsieur le Maire rappelle la décision d'opposition à ce transfert prise par les communes de la CCVG en 2017. Les révisions des PLU communaux étaient en cours pour une mise en conformité avec le document SCOT de l'Avant Pays Savoyard. Une nouvelle procédure pour l'élaboration d'un PLU intercommunal n'avait pas été approuvée.

Il précise qu'une décision semblable pourrait être prise au cours du printemps prochain.

**Décision n° 38/2020 : décision modificative n°1 au budget primitif 2020 / investissement diverses opérations d'équipement**

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il convient d'alimenter les opérations d'équipement suivantes :

- n° 71 « salle polyvalente » et 80 « mairie » pour la dépense approuvée de mise en conformité des alarmes intrusion des bâtiments communaux, suite à la suppression des lignes analogiques traditionnelles vouées à disparaître, et permettre ainsi le transfert des alertes via le réseau internet,
- n° 68 « acquisition de matériel » suite à la décision de ce jour d'acquérir une épareuse pour l'entretien des accotements, et de remplacer le tracteur communal par un équipement neuf avec chargeur, doté d'une puissance supérieure et mieux adapté à certains travaux,
- n° 69 « voiries et réseaux » suite à la décision de ce jour d'entreprendre des réfections sur deux lavoirs du secteur de Tramonet, dont une plus importante avec un changement de couverture sur celui situé à l'entrée du chemin rural accessible par la voirie « montée de la Toniette ».

Il précise que les crédits qui alimenteront ces opérations proviennent de ceux prévus au budget 2020 à l'article 2315 non affectés à une opération.

Il précise également la budgétisation des subventions allouées dans le cadre des travaux réalisés pour l'éclairage de la salle des fêtes et l'installation des pompes à chaleur réversibles sur la mairie, dont les attributions ont été confirmées après le vote du budget.

Il propose la décision modificative suivante :

Article comptable / Libellé	Sens <u>D</u> épense ou <u>R</u> ecette	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>			
2315 – Immobilisations en cours ONA (Opération Non affectée)	D	96.565, 00 €	
21578 –matériel et outillage de voirie – Opération 68 « acquisition de matériel »	D		80.000, 00 €
2313 – immobilisations corporelle en cours (réfection des lavoirs) Opération 69 « voiries et réseaux »	D		15.500, 00 €
2188 – immobilisations corporelles (alarmes intrusion) - Opération 71 « salle polyvalente » - Opération 80	D		3.800, 00 € 3.900, 00 €
1323 - Subvention d'équipement du Département - Opération 71 « salle polyvalente » - Opération 80 « mairie »	R		1.388, 00 € 1.247, 00 €
1321 - Subvention d'équipement de l'Etat - Opération 71 « salle polyvalente » - Opération 80 « mairie »	R		2.107, 00 € 1.893, 00 €

Le Conseil Municipal, après avoir ouï l'exposé et en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, approuve la décision modificative n°1 au budget 2020 comme proposée ci-dessus.

**Décision n° 39/2020 : demande de subvention à la Région Auvergne-Rhône-Alpes dans le cadre du « bonus relance » / mise en conformité des alarmes intrusion des bâtiments communaux mairie et salle polyvalente.**

Monsieur le Maire explique à l'assemblée le besoin de mise en conformité des alarmes intrusion des bâtiments communaux mairie et salle polyvalente, suite à la suppression des lignes analogiques traditionnelles vouées à disparaître, et permettre ainsi le transfert des alertes via le réseau internet.

Il donne lecture de la proposition de l'entreprise LED SERVICES d'Attignat-Oncin, pour un montant de 6.274, 47 € HT, comprenant également l'installation d'un téléphone d'urgence pour l'ERP salle polyvalente.

Monsieur le Maire propose de déposer un dossier de demande de subvention auprès de la Région Auvergne-Rhône-Alpes dans le cadre du plan « bonus relance ».

Le plan de financement de cette opération pourrait être le suivant :

- Subvention Région Auvergne-Rhône-Alpes pour un maximum de 50% du montant HT de la dépense soit 3.137, 23 €.
- Autofinancement pour le restant à charge de la commune.

La réalisation de cette opération pourrait se concrétiser par des installations fin décembre 2020.

Monsieur le Maire précise que le dossier de demande de subvention comportera les éléments suivants :

- Un courrier sollicitant le versement d'une subvention la plus élevée possible,
- Une note explicative précisant l'objet de l'opération, les objectifs poursuivis, son coût prévisionnel global ainsi que la demande de subvention sollicitée,
- La présente délibération du conseil municipal adoptant l'opération et arrêtant les modalités de financement,
- Le plan de financement prévisionnel précisant l'origine ainsi que les montants des moyens financiers,
- Le devis descriptif, quantitatif et estimatif détaillé.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents :

- Approuve le projet de mise en conformité des alarmes intrusion des bâtiments communaux mairie et salle polyvalente,
- Valide l'échéancier des travaux et le plan de financement exposés ci-dessus,
- Sollicite une subvention de la Région Auvergne-Rhône-Alpes pour un maximum de 50% du montant HT de la dépense, soit 3.137, 23 €,
- Dit que les crédits sont prévus au budget 2020.

**Décision n° 40/2020 : demande de subvention à la Région Auvergne-Rhône-Alpes dans le cadre du « bonus relance » / réfection des couvertures de deux lavoirs sur le secteur de Tramonet**

- **Décision 45/2020 annule et remplace la délibération n°40 comme suit (correction du montant HT des travaux)**

Monsieur le Maire explique à l'assemblée le besoin de réfection des lavoirs situés sur le secteur de Tramonet, notamment pour ce qui concerne leur couverture qui pour l'un d'eux doit être totalement reprise.

Il propose d'approuver ces travaux de conservation du patrimoine communal et donne lecture des propositions de l'entreprise CHARPENTE BELLEMIN à Domessin, pour un montant total de 12.926, 00 € HT.

Monsieur le Maire propose de déposer un dossier de demande de subvention auprès de la Région Auvergne-Rhône-Alpes dans le cadre du plan « bonus relance ».

Le plan de financement de cette opération pourrait être le suivant :

- Subvention Région Auvergne-Rhône-Alpes pour un maximum de 50% du montant HT de la dépense soit 6.463, 00 €.
- Autofinancement pour le restant à charge de la commune.

La réalisation de ces travaux pourrait se concrétiser au cours du 1<sup>er</sup> trimestre 2021.

Monsieur le Maire précise que le dossier de demande de subvention comportera les éléments suivants :

- Un courrier sollicitant le versement d'une subvention la plus élevée possible,
- Une note explicative précisant l'objet de l'opération, l'objectif poursuivi, son coût prévisionnel global ainsi que la demande de subvention sollicitée,
- La présente délibération du conseil municipal adoptant l'opération et arrêtant les modalités de financement,
- Le plan de financement prévisionnel précisant l'origine ainsi que les montants des moyens financiers,
- Les devis descriptif, quantitatif et estimatif détaillé.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents :

- Approuve le projet de réfection des couvertures des lavoirs du secteur de Tramonet,
- Valide l'échéancier des travaux et le plan de financement exposés ci-dessus,
- Sollicite une subvention de Région Auvergne-Rhône-Alpes pour un maximum de 50% du montant HT de la dépense soit 6.463, 00 €,
- Dit que les crédits sont prévus et seront reportés au budget 2021.

#### **Décision n° 41/2020 : approbation de la mise à jour du document unique des risques professionnels**

Monsieur le Maire rappelle l'élaboration en 2018, en collaboration avec un conseiller de prévention du Centre de Gestion de la Fonction Publique de la Savoie, du document unique d'évaluation des risques professionnels.

Il précise la validation de ce document par délibération du 19 juillet 2018 suite à l'avis favorable, à l'unanimité des membres présents du CHSCT (Comité d'Hygiène de Sécurité et des Conditions de Travail), du Centre de Gestion en date du 5 juillet 2018.

Il rappelle également le contenu du document et son plan d'actions permettant d'améliorer la santé, la sécurité et les conditions de travail des agents de la commune.

Il explique que 35 actions correctives avaient été recensées au cours de l'élaboration du document, dont une douzaine réalisées avant l'achèvement de celui-ci, une dizaine qui étaient en cours et 13 autres qui restaient à engager.

Il donne une liste non exhaustive des actions recensées qui ont été suivies d'effets :

#### Service technique

- Acquisition d'EPI (équipement de protection individuelle) : vêtements, lunettes, casque, harnais pour le débroussailleur, kit fournitures adapté au risque électricité...
- Formation habilitation électrique de 1<sup>er</sup> niveau,

- Acquisition d'un complément de signalétique pour les chantiers temporaires (cônes, installation de tri flash gyrophare pour les véhicules...),
- Formation sécurisation de chantier,
- Formation CACES conduite d'engin tracteur avec lame à neige et conduite minipelle,
- Acquisition d'une balayeuse de voirie, location régulière d'une minipelle,
- Mise en conformité du stockage des produits à l'atelier (acquisition de bacs de rétention), et à la salle polyvalente,
- Acquisition d'un appareil DATI (Dispositif d'Alerte Travailleur Isolé),
- Mise en place d'un suivi et d'une planification hebdomadaire des travaux avec l'adjoint aux travaux,
- Formation gestes et postures pour les agents d'entretien des locaux pour la commune et le Syndicat Scolaire,

#### Service Administratif

- Acquisition d'un écran lumière bleue pour PC,
- Modification de l'éclairage sur le poste de travail (apport d'une nouvelle source d'éclairage non directe),
- Installation de stores,
- Création d'une salle d'archives accessible et réalisation d'un classement réglementaire, dans des contenants adaptés pour une manipulation plus aisée,
- Installation d'une rambarde dans l'escalier d'accès à la salle d'archives,
- Installation des pompes à chaleur réversibles sur le secrétariat et la salle de réunions...

Monsieur le Maire explique le bilan 2020 du plan d'actions qui laisse apparaître que sur les 23 actions en cours ou à engager du document initial, 13 restent à réaliser en partie ou en totalité ou sont à renouveler pour le nouvel agent de voirie.

Après ce bilan des actions menées, Monsieur le Maire explique le reste de la procédure de mise à jour du document unique de 2018, par les corrections suivantes :

- Mise à jour des situations de travail modifiées par les actions menées,
  - Intégration des nouveaux moyens de prévention et de protection existants,
  - Suppression des actions correctives recensées en 2018 suivies d'effets,
  - Report des actions non suivies d'effets ou à reprogrammer ou intégration de nouvelles actions correctives :
- Formations de sécurité pour le nouvel agent (habilitation électrique, sécurisation pour les chantiers temporaires, utilisation tronçonneuse...),
  - Solutions alternatives au désherbant (équipements ou aménagements),
  - En cas de renouvellement des équipements (débroussailleuse...): privilégier les équipements électriques moins lourds, moins bruyants et moins polluants...
  - Mettre à jour les trousseaux de secours et les compléter avec le kit membres sectionnés,
  - Acquisition de nouveaux engins pour faciliter le travail sur l'entretien des terrains difficiles (tondo broyeur...),
  - Renouvellement du tracteur (climatisation),
  - Formation sur les techniques d'entretien des locaux et utilisation des produits...

Monsieur le Maire signale une action déjà réalisée sur fin novembre 2020 concernant la formation « conduite d'engins » pour le nouvel agent technique. Il signale également des actions en cours dont l'acquisition d'un tondo broyeur et le renouvellement du tracteur ainsi qu'une démarche auprès de l'organisme de formation pour une formation des agents sur les techniques d'entretien des locaux.

Monsieur le Maire précise que la mise à jour de ce document doit obligatoirement intégrer les nouveaux risques liés à la pandémie et précise que les travaux suivants ont été réalisés avec l'assistance, courant octobre 2020, d'une conseillère en prévention du centre de gestion :

- Intégration des nouveaux risques liés à la pandémie :

- Identification des risques et recensement des diverses situations de travail,
- Identification des moyens de prévention et de protection existants : masque, gel hydroalcoolique, équipements de travail (hygiaphone...), lingettes et produit nettoyant désinfectant virucide toutes surfaces, organisation du travail (communication, information) ...
- Action corrective : mise en place d'un plan de continuité d'activités avec les outils déployés durant le confinement dû à la pandémie COVID 19. Réalisation d'un document adaptable intégrant une cellule de crise, énumérant les aménagements successifs en fonction de l'évolution de la crise, le recensement des actions menées, l'impact en continu sur l'organisation du travail permettant ainsi d'être plus réactif et d'anticiper l'organisation en cas de nouvelle crise.

Monsieur le Maire précise que cette dernière action est d'ores et déjà suivie d'effet par la réalisation en lieu et place d'un plan d'organisation des services précisant notamment les moyens existants de protection mis à la disposition des agents et l'impossibilité pour ceux-ci d'exercer leurs missions en télétravail.

Après avoir ouï l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- Approuve le bilan du plan d'actions modifié par les actions correctives réalisées depuis l'élaboration du document unique des risques professionnels en 2018,
- Approuve la mise à jour du document initial et sa nouvelle version 2020, intégrant notamment les risques liés à la pandémie et un nouveau plan d'actions correctives.

**Décision n° 42/2020 : prolongation d'adhésion au contrat d'assurance groupe pour la couverture des risques statutaires souscrit par le Cdg 73 avec le groupement Sofaxis / CNP Assurances, jusqu'au 31 décembre 2021**

Monsieur le Maire expose :

- que le Centre de Gestion de la fonction publique territoriale de la Savoie a souscrit un contrat d'assurance groupe à adhésion facultative garantissant les risques statutaires des collectivités et établissements publics de la Savoie, à compter du 1er janvier 2017 avec le groupement conjoint Sofaxis / CNP Assurances,
- que par délibération n° 36 du 14 septembre 2017 la commune a adhéré au contrat d'assurance groupe précité et a approuvé la convention d'adhésion et d'assistance administrative à la mise en œuvre du contrat d'assurance groupe avec le Cdg73. Cette convention prévoit notamment les modalités de versement de la contribution financière annuelle due au Cdg73 en contrepartie de ce service, et a été signée le 18 septembre 2017,
- que par délibération n° 27 du 5 décembre 2019, la commune a approuvé la modification des conditions d'adhésion contrat d'assurance groupe précité et a approuvé l'avenant n° 01 correspondant,
- que par délibération du 15 juillet 2020, le Centre de Gestion de la fonction publique territoriale de la Savoie a approuvé par avenant la prolongation du contrat d'assurance groupe pour la couverture des risques statutaires pour une année supplémentaire, en raison des circonstances imprévues qui l'ont empêché de mener à bien la procédure de consultation en vue la passation d'un nouveau contrat groupe,
- que par délibération du 17 septembre 2020, le Centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Savoie a approuvé l'avenant n°2 à la convention d'adhésion et d'assistance administrative avec les collectivités pour la mise en œuvre du contrat d'assurance groupe pour la couverture des risques statutaires, prévoyant la prolongation de la convention initiale pour une année supplémentaire et la reconduction des modalités de calcul de la contribution financière annuelle pour l'année 2021,
- que la commune de Belmont-Tramonet souhaite prolonger son adhésion au contrat d'assurance groupe du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2021,
- qu'il convient dès lors de passer un avenant n° 02 à la convention d'adhésion et d'assistance administrative à la mise en œuvre du contrat d'assurance groupe avec le Cdg73 pour l'année 2021,

Le Conseil municipal, invité à se prononcer,

Vu l'exposé de Monsieur le Maire, sur sa proposition, et après en avoir délibéré,

Vu la loi n° 84.53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 26,

Vu le décret n° 86.552 du 14 mars 1986 pris pour l'application du 2ème alinéa de l'article 26 de la loi n°84.53 du 26 janvier 1984 et relatif aux contrats d'assurance souscrits par les centres de gestion pour le compte des collectivités locales et établissements publics territoriaux,

Vu les délibérations du conseil d'administration du Centre de gestion de la Savoie n°65-2020 du 15 juillet 2020 et n°72-2020 du 17 septembre 2020 relatives au contrat groupe pour la couverture des risques statutaires,

- Décide de prolonger son adhésion au contrat groupe de couverture des risques statutaires mis en place par le Centre de gestion de la Savoie avec le groupement SOFAXIS / CNP, pour la période du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2021,
- Approuve l'avenant n°2 à la convention d'adhésion et d'assistance administrative à la mise en œuvre du contrat d'assurance groupe pour la couverture des risques statutaires avec le Centre de gestion de la Savoie, prévoyant la prolongation de la convention initiale pour une année supplémentaire et la reconduction des modalités de calcul de la contribution financière annuelle pour l'année 2021,
- Autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant précité avec le Centre de gestion de la Savoie et tous les actes nécessaires à cet effet,
- Dit que les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2021.

#### **Décision n° 43/2020 : versement d'une subvention à l'Office National des Anciens Combattants et Victimes de Guerre**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée les ventes habituelles de bleuets au profit de l'Office National des Anciens Combattants, lors des cérémonies des 8 mai et 11 novembre.

Il rappelle que la crise sanitaire et les confinements successifs n'ont pas permis de réaliser ces actions caritatives sur l'année 2020.

Il propose de verser à l'office une subvention de fonctionnement de 100, 00 € euros approchant le montant de la récolte annuelle.

Le conseil municipal, après avoir ouï l'exposé et en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents :

- Autorise le versement d'une subvention de 100, 00 € euros à l'Office National des Anciens Combattants et Victimes de Guerre,
- Dit que les crédits sont prévus au budget 2020.

#### **Décision n° 44/2020 : demande de subvention au Département de la Savoie dans le cadre du plan COVID et du fonds d'urgence alloué aux collectivités**

Monsieur le Maire explique à l'assemblée les actions du plan COVID du Département de la Savoie, et notamment le soutien apporté aux collectivités locales pour les actions réalisées dans le cadre des mesures barrières liées à la pandémie.

Il indique que la commune peut prétendre à une subvention totale de 2.000, 00 € euros (2.5 € par habitant) dans la mesure où elle peut justifier de dépenses éligibles à cette opération.

Monsieur le Maire précise les acquisitions suivantes permettant de solliciter la subvention :

- Visières pour distribution à la population,
- Hygiaphones pour la banque d'accueil du secrétariat,
- Lingettes virucide,
- Totem distributeur de gel hydroalcoolique pour l'accueil de la mairie.

Le conseil municipal, après avoir ouï l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents :

- Approuve le dossier de demande de subvention dans le cadre du plan COVID du Département de la Savoie,
- Autorise Monsieur le Maire à réaliser toutes les démarches nécessaires au versement de la subvention départementale de 2.000, 00 € euros.

#### **4) – COMPTE-RENDU et QUESTIONS DIVERSES**

- **Subvention exceptionnelle**

Monsieur le Maire informe l'assemblée du versement d'une subvention de 1.800 Euros du budget CCAS, pour venir en aide **aux sinistrés de la tempête Alex**.

- **Prochaine réunion**

Commission communication – préparation du bulletin municipal  
Réunion fixée le lundi 21 décembre à 19 heures

- **Travaux :**

Monsieur le Maire signale la reprise prochaine des peintures « signalétique » au sol des voiries (dents de requin...).

Il signale également une consultation future du cabinet ISAGEO pour élaborer un cahier des charges et une programmation des réfections des diverses voiries intégrant l'évacuation des eaux pluviales.

- **Intercommunalité**

Le club ados a réalisé, pendant les vacances de Toussaint, un graff très apprécié sur le mur du préau de l'école qui s'intègre très bien dans la continuité de la peinture existante depuis une trentaine d'années.

- **SIEGA**

Monsieur le Maire rappelle le rapport annuel sur le prix et la qualité des services ASSAINISSEMENT de l'exercice 2019, transmis par courriel aux conseillers le 27/11/2020, et qui peut être consulté en mairie.